

Chers partenaires, chers clients,

En considération des nouvelles mesures gouvernementales, nous adaptons en fonction de leur évolution et dans la mesure de nos capacités, nos modalités de fonctionnement.

Ainsi, pour assurer au mieux la poursuite de nos services, le niveau 1 de notre Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été activé.

Ce plan consiste à :

1. Assurer la protection de nos salariés.

De fait, dans ce contexte de pandémie, la santé et la sécurité de nos collaborateurs sont notre priorité absolue. En la matière, les mesures mises en place par Eurodep depuis l'apparition du virus sont maintenues et renforcées :

- Mise à disposition des collaborateurs de gel hydro-alcoolique ;
- Rappel en continu des gestes barrières ;
- Réduire voire interdire les réunions internes autre que par téléphone ou visio-conférence ;
- Respecter les distances de sécurité entre les personnes ;
- Favoriser, si la fonction le permet, le télétravail...

2. Assurer la protection de nos sous-traitants, fournisseurs, visiteurs et clients.

- Privilégier systématiquement les réunions par téléphone ou visio-conférence ;
- Restreindre l'accès et maintenir une distance de sécurité avec les chauffeurs lors des réceptions et des expéditions ;
- Encadrer la venue de nos fournisseurs et sous-traitants au sein de nos établissements.

3. Maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible

Pour assurer la continuité d'activité, toutes les mesures nécessaires sont prises, que ce soit en matière de production, d'informatique, de service client ou encore de ressources humaines et ce en respect des directives pharmaceutiques et gouvernementales.

- Jusqu'à nouvel ordre et en date du 16 mars, les activités logistiques sont maintenues ;
- La priorité reste l'approvisionnement des grossistes-répartiteurs, des établissements de soins (hôpitaux, cliniques), pharmacies, prestataires de soins à domicile, filiales étrangères ;
- Nous vous remercions de bien vouloir limiter la sollicitation par téléphone de notre service clients et de privilégier l'envoi de vos demandes par **courriel**.
(voir fiche jointe).

4. **Organiser la communication**

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de la situation de notre activité et de la continuité de nos services.

En vous remerciant de votre confiance, veuillez recevoir, chers partenaires, chers clients, l'assurance de notre entière considération.

Edouard FERTIN

Directeur des Services Commerciaux